

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_074**

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS
COLLECTIFS À TILLY-SUR-SEULLES
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 novembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 20 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 20 novembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	39
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE	
À L'UNANIMITÉ	
Pour : 39	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Sont présents les conseillers communautaires suivants : *Marie-France BOUDET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jérémie TANQUEREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Alain DUVAL a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER
Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**DEL2025_074 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS COLLECTIFS À
TILLY-SUR-SEULLES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes Seulles Terre et Mer,
- Vu le rapport de l'étude de faisabilité portant sur la création d'un complexe sportif à Tilly-sur-Seulles, réalisé par le cabinet Vic Ouest,
- Vu la délibération n°DEL2025_047 du 12 juin 2025 relative à la validation de la construction d'un nouvel équipement sportif à Tilly-sur-Seulles,
- Vu la décision n°DEC2025_058 du 21 octobre 2025 désignant le cabinet FEDD assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un gymnase à Tilly-sur-Seulles,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 4 novembre 2025.

Considérant la désignation du cabinet FEDD, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel équipement sportif à Tilly-sur-Seulles.

Considérant qu'afin de maintenir le planning de réalisation et de réinterroger l'économie générale du projet, il est proposé de le réaliser en deux temps pour des raisons de coût :

- Dans un premier temps, la construction d'une salle de sports collectifs neuve avec mur d'escalade, sur un nouveau site, pour un montant estimé à 3 120 933 € TTC.
- Dans un second temps, la réhabilitation de l'ancien gymnase en dojo, avec des vestiaires, un local jeune et ses bureaux pour un montant de 700 000 € TTC.

Considérant que dans le cadre de la construction d'une salle de sports collectifs neuve avec un mur d'escalade (phase 1), des subventions peuvent être sollicitées auprès des partenaires suivants :

- L'Etat via la DSIL et/ou DETR et/ou intervention de l'agence national du sport (ANS)
- Le conseil départemental via le contrat de territoire

Considérant que ces partenaires financiers seront sollicités comme suit, pour un coût total de 2 600 778 € HT :

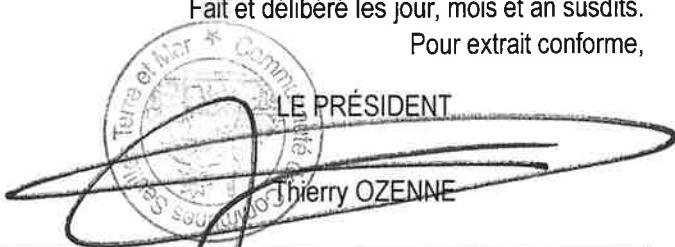
Co-financeur	Taux d'intervention	Montant HT
Conseil départemental	50 %	1 300 389,00 €
DETR / DSIL / ANS	30 %	780 233,40 €
Reste à charge Seulles Terre et Mer	20 %	520 155,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs, l'Etat et le département du Calvados, pour la construction d'une salle de sports collectifs neuve, avec un mur d'escalade, à Tilly-sur-Seulles.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN